Commune de PLOUÉZEC - Conseil Municipal du
Délibération N° DE_2026_008

Date de transmission de l'acte: 22/01/2026
Date de reception de l'AR: 22/01/2026
022-212202147-DE_2026_008-DE
A G E D I

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 janvier 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 15 janvier 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 18

Le vingt et un janvier deux mille vingt-six, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur Erwan SERVIGET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Armand LE JOUANARD représenté par Monsieur Gilles PAGNY, Madame Marie-Françoise MARJO représentée par Madame Christine FAVENNEC, Madame Emmanuelle LE JEUNE représentée par Madame Véronique ROLLAND, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Fréderic DUPONT

OBJET : 3..2 Autorisation au maire de recruter du personnel temporaire en 2026

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il est possible de procéder à divers recrutements d'agents contractuels afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier ou à un agent titulaire momentanément indisponible.

Il convient par conséquent d'anticiper les éventuels recrutements d'agents contractuels de droit public à pourvoir au cours de l'année 2026.

Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 juillet 1984 relative au statut de la Fonction Publique Territoriale, modifiée,

Entendu l'exposé du Maire,

Date de transmission de l'acte: 22/01/2026
Date de reception de l'AR: 22/01/2026
022-212202147-DE_2026_008-DE
A G E D I

Délibération N° DE_2026_008

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le maire à recruter des agents contractuels en 2026
  - Pour faire face à l'indisponibilité temporaire d'un agent titulaire (Catégorie A – B – C)
  - En cas d'accroissement saisonnier ou temporaire d'activités (catégorie C) :
    - 10 agents pour l'ALSH (cadre d'emploi adjoints d'animation – 1er échelon)
    - 5 agents pour les services techniques (cadre d'emploi des adjoints techniques – 1er échelon).
    - 1 agent pour le service de Police Municipale (Agent de Surveillance de la Voie Publique).

- S'ENGAGE à prévoir les crédits correspondants au budget primitif 2026.

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Patrick REMY

Le Maire,
Gilles PAGNY,

MAIRIE DE PLOUÉZEC
22470

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.